

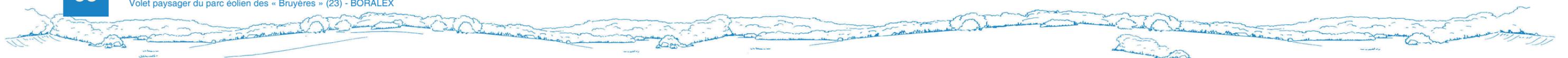
Carte 15 : Sites patrimoniaux principaux dans le périmètre très éloigné
 Source : ©IGN Scan 100@/BD Alti® ; Base Mérimée, DREAL Limousin ; BORALEX

Dans le périmètre très éloigné (au-delà de 15 km), seuls sont retenus les monuments historiques dont la situation et/ou la configuration (position perchée et/ou panorama sur le paysage et/ou fréquentation et/ou reconnaissance forte) leur confèrent une sensibilité potentielle.

Distance au site d'étude (km)	Commune	Monument	Type	Contexte	Photographie
20 km	BOUSSAC	Château	classé	Le château surplombe la vallée et est tournée vers le sud.	
20 km	TOULX-Ste-CROIX	Pierres Jaumâtres	classé	Les pierres, bien qu'au sommet du relief, se trouvent dans un environnement fermé, la forêt entourant le monument et ne ménageant aucune percée visuelle en direction des monts de Jouillat. Egalement site classé.	
18 km	TOULX-Ste-CROIX	Eglise	classé	L'église, trappue, se trouve au sein du village. Sa silhouette au sein du paysage est essentiellement visible depuis la tour de Touix-Sainte-Croix qui présente un panorama à 360°. Egalement site classé.	
19 km	CHENE-RAILLES	Château de Villemonteix	classé	Le château s'inscrit contre un puy boisé.	
19 km	MONTAIGUT-LE-BLANC	Château	inscrit	Le château se trouve au sommet d'un puy boisé.	

- site éolien
- périmètre 3km
- périmètre 10km
- périmètre 15km
- périmètre 25km
- unité paysagère

- patrimoine**
- site emblématique
 - patrimoine reconnu et/ou perché et/ou avec panorama



2.3.3.2.2. Sites inscrits et sites classés*

Quelques sites inscrits et classés (7 au total) sont présents sur le territoire du projet (répertoriés jusqu'à 15 km autour du site d'étude) (Carte 14).

***Sites inscrits ou classés :** la loi du 2 mai 1930, intégrée depuis dans les articles L 341-1 à L 341-22 du code de l'environnement, permet de préserver des espaces du territoire français qui présentent un intérêt général du point de vue scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire. Le classement ou l'inscription d'un site ou d'un monument naturel constitue la reconnaissance officielle de sa qualité et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'État. Il existe deux niveaux de protection :

- le classement est une protection forte qui correspond à la volonté de maintien en l'état du site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion ni la valorisation. Généralement consacré à la protection de paysages remarquables, le classement peut intégrer des espaces bâtis qui présentent un intérêt architectural et sont parties constitutives du site. Les sites classés ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale ; celle-ci, en fonction de la nature des travaux, est soit de niveau préfectoral, soit de niveau ministériel. En site classé, le camping et le caravaning, l'affichage publicitaire, l'implantation de lignes aériennes nouvelles sont interdits ;

- l'inscription à l'inventaire supplémentaire des sites constitue une garantie minimale de protection. Elle impose aux maîtres d'ouvrage l'obligation d'informer l'administration quatre mois à l'avance de tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site. L'architecte des bâtiments de France émet un avis simple sur les projets de construction et les autres travaux et un avis conforme sur les projets de démolition.

(Source : DREAL Languedoc-Roussillon)

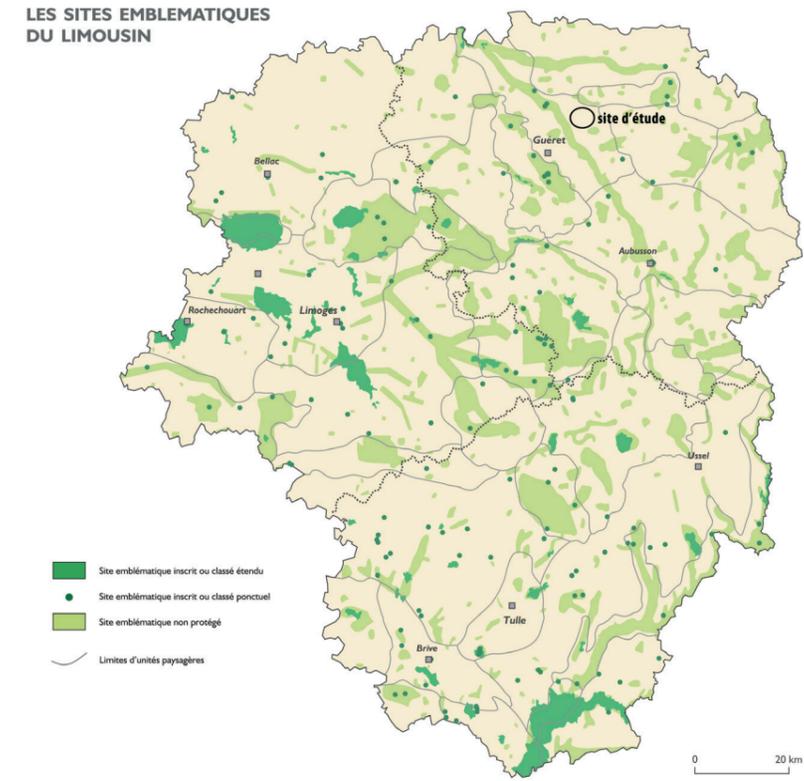
Site	Type	Distance au site d'étude restreint (km)	AIRE D'ETUDE (définie vis-à-vis du site d'étude restreint)	Contexte	Photographie
Gorges d'Anzème	Inscrit	4,5	intermédiaire	Les gorges sur la Creuse sont encaissées et indépendantes visuellement des plateaux distants, tel les monts de Jouillat.	
Cascade des Moulines	Inscrit	4,5		La cascade se trouve au sein d'un vallon boisé d'un affluent de la Creuse.	
Eglise et place Pierre Bourdan du Bourg d'Hem	Classé	8,6		L'église et la place se trouvent au sein d'un paysage bocager dont les vues s'ouvrent sur la vallée de la Creuse, à l'opposé des monts de Jouillat.	
Tilleuil au village des Monts	Classé	11,8	éloignée	Ce qui reste du tilleul ne ménage pas de vue en direction des monts de Jouillat, une forêt intermédiaire bloquant le regard.	
Rochers dans la forêt de Chabrières	Classé	12,4		Les cinq rochers se trouvent dans la forêt de Chabrières et se découvrent au dernier moment. Aucune vue ne s'échappe en direction des monts de Jouillat.	
Rochers des Pierres Civières	Classé	11,1		Les pierres civières sont dans un milieu ouvert sur le massif forestier de Guéret avec un panorama tourné vers l'ouest, dos aux monts de Jouillat.	
Mont Bernage « puy des Trois-Cornes »	Classé	13,1		La silhouette se découvre depuis l'est, dos aux Monts de Jouillat. Boisé, un parcours avec une timide percée visuelle en direction des monts de Jouillat.	

2.3.3.2.3. Sites emblématiques

Il s'agit de lieux qui participent au patrimoine paysager de la région sans faire pour autant l'objet de protection réglementaire particulière. Les sites emblématiques du Limousin ont été définis dans les années 80 à « l'initiative de la DRAE¹ du Limousin qui souhaitait à cette époque disposer de données qualitatives sur les paysages naturels et/ou bâtis de la région » (source : atlas des paysages du Limousin).

Ces sites emblématiques doivent en fait leur caractère pittoresque soit à une valeur intrinsèque unique (cascade, vallée en gorge, ...), soit à une accumulation de valeurs (chaos rocheux, muret en pierres sèches, panorama, étang, lande à bruyères/genévriers, châtaigneraie, alvéole tourbeuse, bâti intéressant...)². De nombreux sites emblématiques s'égrènent ainsi sur l'ensemble de la région Limousin (Carte 16).

Le site éolien ne se trouve pas sur un site emblématique (Carte 14).



Carte 16 : Sites emblématiques en Limousin
Source : Atlas des paysages du Limousin

1 Ex DREAL
2 Notice explicative des cartes départementales étudiées par la DIREN, DIREN Limousin, janvier 2007.

2.3.3.2.4. Villages de caractère

Certains villages possèdent une silhouette pittoresque (Carte 14).

Glénic (à 1,5 km du site éolien restreint) : il s'agit d'un village perché qui domine la vallée de la Creuse ; particulièrement bien aménagé, il offre des panoramas intéressants, notamment en direction du massif de Guéret, dos aux monts de Jouillat. On y trouve, au sein du bâti, une église romane fortifiée du XIe siècle.



Photo 33 : Vue depuis Glénic
Source : BORALEX



Photo 34 : Vue depuis Anzème
Source : BORALEX

Anzème (à 4,5 km du site éolien restreint) : le site du village se trouve sur un éperon surplombant les méandres de la Creuse. De la place de l'église, se présente une belle vue en enfilade sur la grande Creuse, d'un méandre à l'autre, dos au massif de Guéret, et potentiellement en direction des monts de Jouillat. La silhouette du village se découvre depuis une desserte locale.

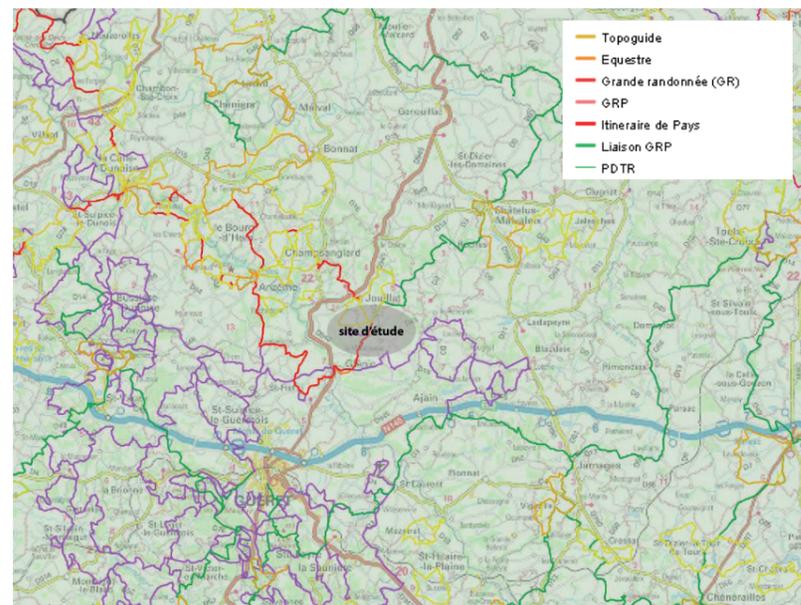
2.3.3.2.5. **Tourisme et loisirs**

La Creuse est un département où le tourisme est mis en avant pour son patrimoine, ses richesses naturelles (étang, lac, paysage, forêt) et les nombreuses activités sportives de plein air (randonnée, VTT, canoë, pêche ...). Il est important de noter qu'il n'y a pas de chemin de grande randonnée (GR) sur le territoire d'étude, mais un maillage assez dense de chemins de petite randonnée (PR) (Carte 17, Carte 19, Photo 35).

« Sur ces chemins, murets et haies vous accompagnent jusqu'aux sites naturels, culturels ou historiques remarquables, le temps d'une escapade, juste pour en savoir plus. Pas à pas, chaque kilomètre parcouru vous dévoile un peu plus les multiples facettes d'une Creuse généreuse et préservée. » (source : www.tourisme-creuse.com).

Fréquentation touristique en 2013 sur des sites de visite payants (source : ressources-tourismecreuse.com)	
Labyrinthe géant (Guéret)	24 008 visites (-2.5% par rapport à 2012)
Parc animalier des Monts de Guéret	44 072 visites (+11.6% par rapport à 2012)
Musée de la Sénatorerie (Guéret)	11 390 visites (-0.80% par rapport à 2012)
Eglise de Moutier d'Ahun	7 679 visites (-2.60% par rapport à 2013)
Château de Villemonteix	6 000 visites
Fréquentation touristique en 2013 sur des sites de visite gratuits (source : ressources-tourismecreuse.com)	
Village de Masgot	27 197 visites (en baisse par rapport à 2012)

En 2014, les sites payants les plus visités dans tout le département sont le **parc animalier des Monts de Guéret**, le **Labyrinthe Géant** et le **musée départemental de la tapisserie d'Aubusson** (source : ressources-tourismecreuse.com).



Carte 17 : Localisation des circuits de randonnée
Source : www.SIG23.fr

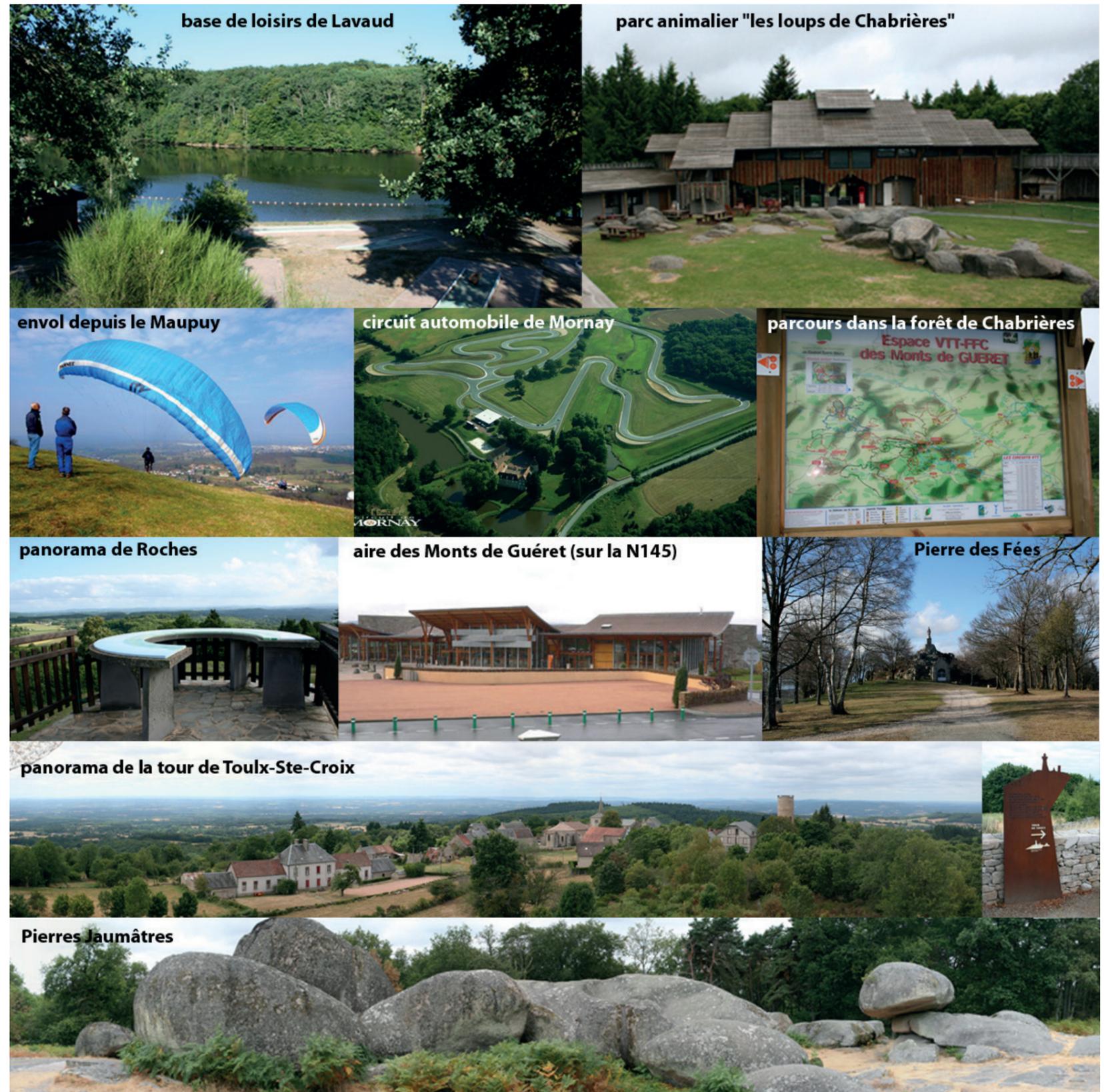
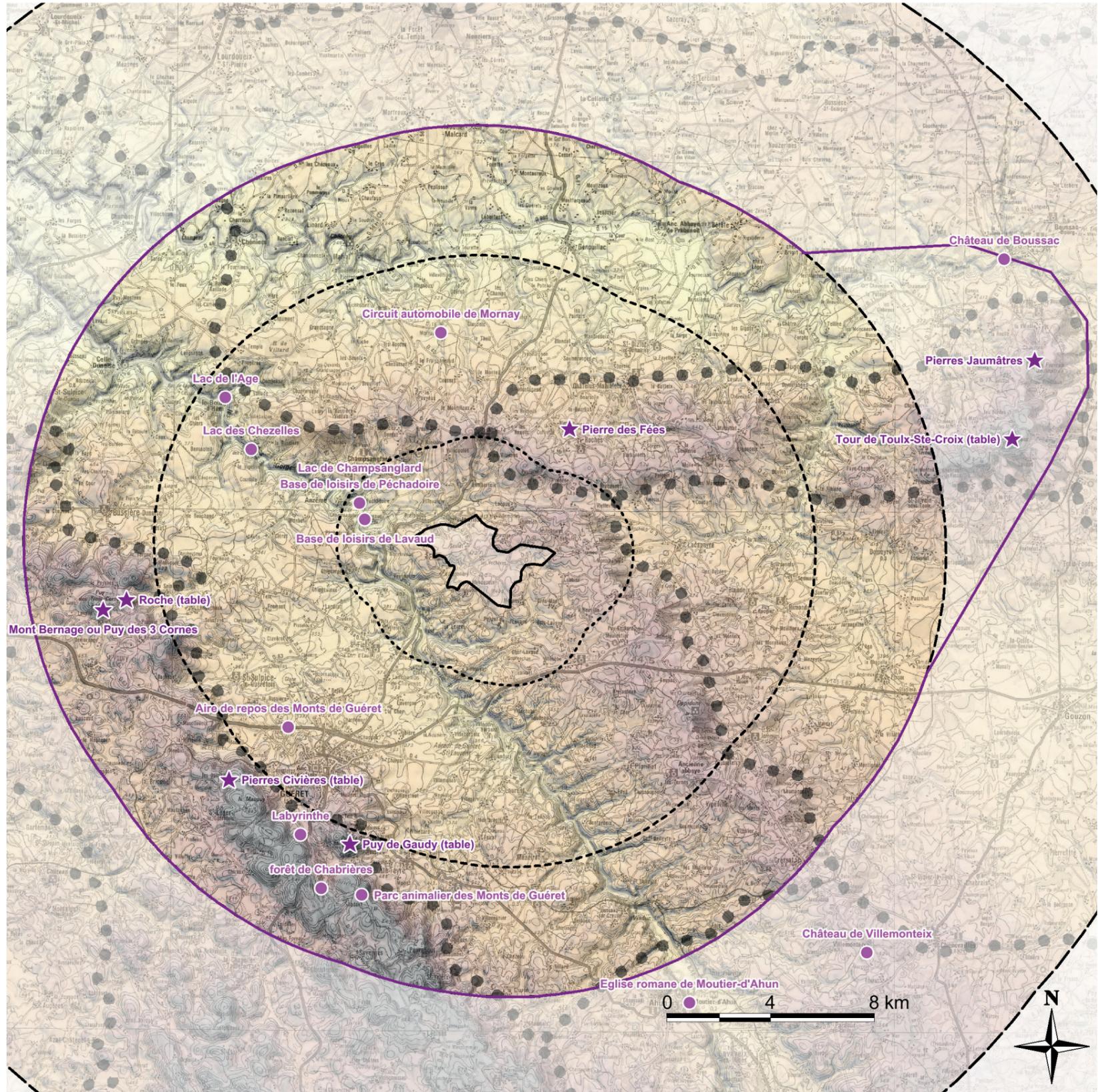


Photo 35 : Échantillon de loisirs
Source : BORALEX ; Internet



Carte 18 : Les principaux sites touristiques et/ou de loisirs
 Source : ©IGN Scan 250@/BD Alti® ; CG23 ; BORALEX

L'office de tourisme de la Creuse encourage le visiteur à découvrir dans les alentours les gorges de la Creuse d'Anzème à Bourg d'Hem, les Pierres Jaumâtres à Toulx-Ste-Croix, le château de Vilemonteix, le château de Boussac, l'église romane de Moutier d'Ahun, le village sculpté de Masgot, le parc animalier des Monts de Guéret, le labyrinthe géant et les villes et villages d'Ahun, Boussac, Guéret, Moutier-d'Ahun, Toulx-Sainte-Croix.

Patrimoine bâti

L'office de tourisme de la Creuse recommande, en termes de patrimoine bâti, les églises d'Ahun et de Toulx-Ste-Croix. Le Pays de Guéret met en avant des églises « étonnantes » (Bonnat, Ladapeyre, St-Dizier-les-Domains) et des lieux pittoresques (ruines du château de Malval près de Bonnat, la Pierre des Fées à Roches).

Patrimoine naturel

L'accent est également porté sur la pratique de la randonnée (pieds, cheval, vtt, vélo) avec notamment des itinéraires équestres, et un parcours VTT à Châtelus-Malvaleix. La pêche est également présentée comme une activité clé du département dont l'eau est une composante majeure, notamment avec les 3 lacs situés dans les gorges de la grande Creuse (lac de l'Age, lac des Chézelles, lac de Champsanglard).

L'office de tourisme de la Creuse met en avant la forêt de Chabrières, les rochers des Pierres Civières, les gorges de la Creuse à Bourg d'Hem, le Puy des Trois Cornes et la table d'orientation de Roche. Le Pays de Guéret communique sur les 150 km de sentiers sur la région des 3 Lacs dont fait partie Jouillat.

L'aire de repos des Monts de Guéret sur la RN 145 est une vitrine du département. L'aire reprend le concept « homme-nature » qui identifie la Creuse et marque un tournant dans la conception des aires d'autoroute. Véritable vitrine du département, elle propose des images du territoire. Il n'est cependant pas possible de percevoir les monts de Jouillat du fait de la configuration des lieux.

- site éolien
- périmètre 3km
- périmètre 10km
- périmètre 15km
- périmètre 25km
- aire d'étude paysagère
- unité paysagère
- site touristique principal
- belvédère



Zoom sur le tourisme vert

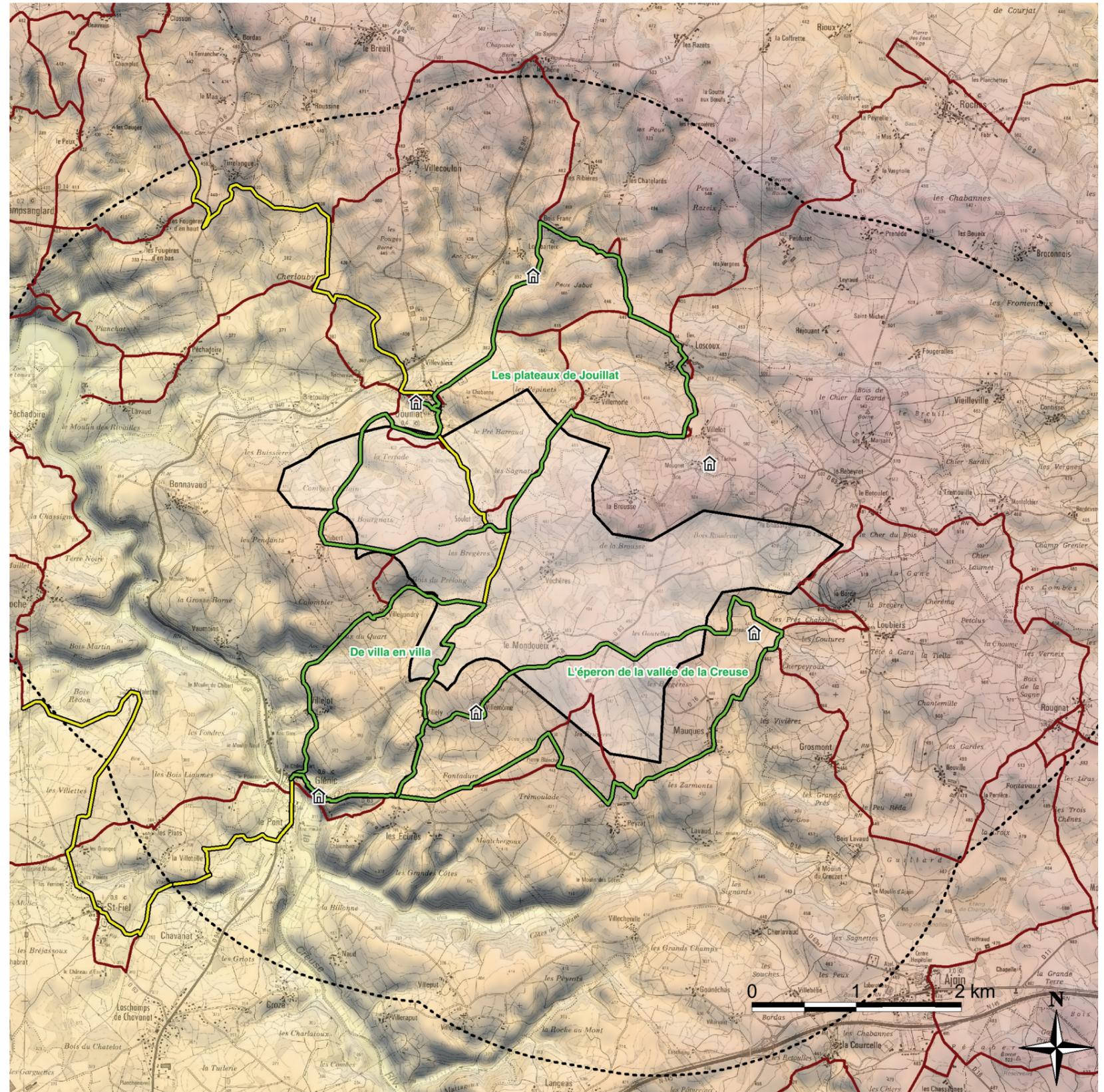
Le site d'étude est traversé par 3 parcours de petite randonnée (source : <http://www.rando-loisirs-creuse.com>) et par le GR de Pays «Val de Creuse» (source : www.sig23.fr) qui renseignent sur la pratique du site d'étude.

Le site d'étude est également entouré d'hébergements touristiques dont certains mettent en avant le cadre naturel qui les entoure.

-  site éolien
-  périmètre 3km
- location à proximité du site d'étude
 -  gîte/chambre d'hôte (source : plaquette touristique Les Monts de Guéret 2016)
- parcours traversant le site d'étude
 -  chemin de petite randonnée PR signalé sur www.gueret-tourisme.fr
 -  itinéraire de Pays
 -  autres chemins (inscrit au PDIPR, VTT, ...)

Diagnostic - contexte patrimonial et touristique

- Le patrimoine bâti s'insère d'une manière générale au sein d'un contexte boisé/bocager qui peut l'isoler visuellement du site d'étude.
- Les monuments historiques qui présentent à ce stade de l'étude une potentielle sensibilité sont situés soit au pied du massif (en particulier le château et l'église de Jouillat, l'église de Glénic, l'église et le château de Saint-Fiel), soit sur des reliefs avec un panorama ouvert sur le paysage (en particulier le Puy de Gaudy, la table d'orientation de Roches, la tour de Toux-Sainte-Croix ...). Les sites inscrits et classés sont pour la plupart isolés visuellement du site d'étude (encassement, forêt).
- Le site d'étude ne se trouve pas sur un site emblématique. Les sites emblématiques les plus proches sont les gorges de la Creuse, les environs boisés du Mont Peume et les étangs d'Ajain.
- Les espaces les plus fréquentés du territoire d'étude d'un point de vue touristique sont les monts de Guéret et les gorges de la Creuse.
- Même s'il n'y a pas de chemins de grande randonnée sur le territoire, de nombreux sentiers de randonnée traversent le site d'étude.



Carte 19 : Les principaux chemins et hébergements proches
Source : ©IGN Scan 100®/BD Alti® ; CG23 ; BORALEX

2.3.3.3. Dynamique du paysage

Le territoire d'étude est un territoire bocager et forestier façonné par l'agriculture et composé essentiellement des éléments identitaires suivants : prairies, champs, haies hautes, haies basses, arbres isolés, petits bois et grandes forêts. La qualité paysagère de ce territoire est renforcée par la présence d'un relief ondulé qui permet de découvrir des paysages variés liés à la forêt, à l'eau, à une biodiversité préservée.

Néanmoins, les **pratiques agricoles évoluent** et des agriculteurs modifient ou cessent leur activité. Les effets paysagers possibles peuvent ainsi être, soit l'enrichissement des parcelles les moins accessibles qui deviennent par la suite des accrus forestiers (= **fermeture du paysage**), soit la disparition progressive du maillage bocager pour la mise en place de cultures céréalières (= **ouverture des paysages**).

En forêt, le paysage est également amené à évoluer, soit brusquement au gré des coupes (**ouverture des vues**) soit progressivement au gré des plantations ou des régénérations naturelles (**fermeture des vues**).



Carte 20 : Evolution du bocage et de la forêt entre 2005 et 2014
Source : Google Earth

Diagnostic - contexte patrimonial et touristique

- Le site d'étude se trouve essentiellement sur des parcelles bocagères, cultivées ou pâturées, voire localement sur des surfaces boisées. Le caractère bocager sera à prendre en compte dans la conception du projet, notamment en termes de préservation des haies, motif identitaire de ce territoire.



2.4. A L'ÉCHELLE DU SITE ÉOLIEN RESTREINT

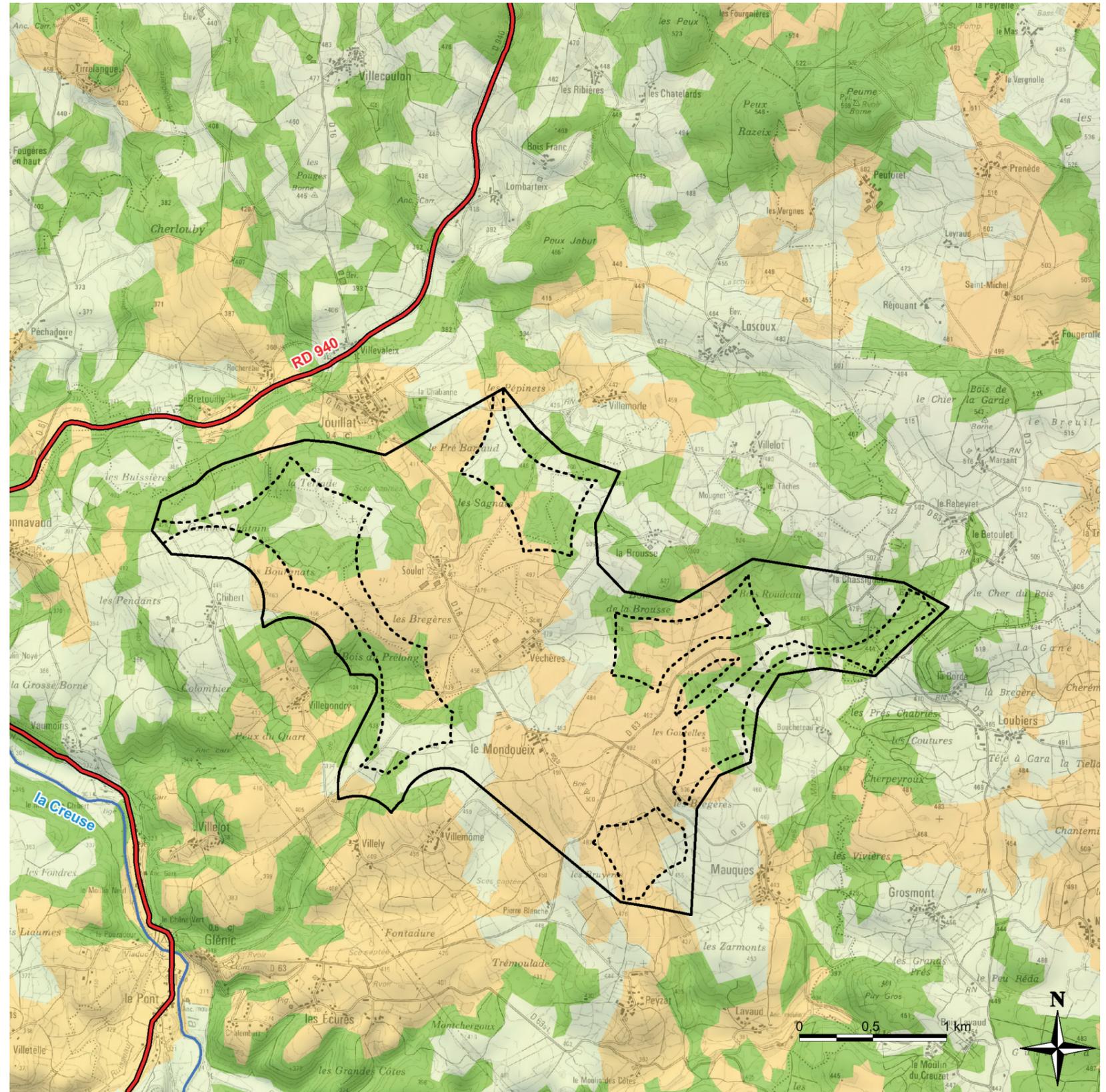
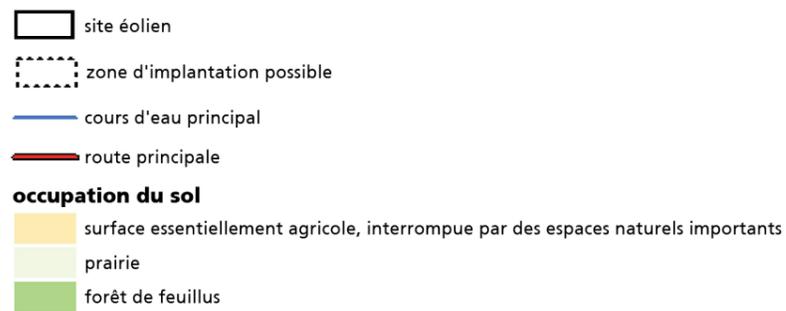
Le site d'étude restreint est caractérisé par des éléments visuels qui, ensemble, constituent le paysage dans lequel va s'insérer le projet.

Éléments de paysage : « Peuvent être considérés comme éléments de paysage, d'une part, les objets matériels composant les structures et, d'autre part, certains composants du paysage qui ne sont pas des systèmes (un arbre isolé par exemple) mais n'en possèdent pas moins des caractéristiques paysagères, c'est-à-dire qu'ils sont perçus non seulement à travers leur matérialité concrète, mais aussi à travers des filtres historiques, naturalistes, d'agrément. [...] Les éléments de paysage ne sont pas nécessairement ponctuels : par exemple, le relief est aussi parfois considéré comme un élément de paysage. »

(Source : Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, actualisation 2010).

2.4.1. ÉLÉMENTS DE PAYSAGE DU SITE

La base de données Corine Land Cover (CLC) (données générales à une échelle élargie) nous montre que le site d'étude est composé de surfaces agricoles, de prairies, de forêts et d'espaces naturels, en plus des nombreux hameaux qui s'égrènent sur ce territoire.



Carte 21 : Occupation du sol du site éolien (à l'échelle de CLC)
Source : ©IGN Scan 25® ; Corine Land Cover ; BORALEX

Le bocage : le maillage est localement plus lâche pour laisser la place à de grandes parcelles ouvertes, comme vers Soulat, et Villelot. L'association de ce bocage aux boisements environnants contribue à créer une ambiance intime (Photo 37, Photo 38).

Le bocage associé aux boisements participe à la création d'une ambiance intime. Cette végétation conditionne les perceptions en créant une succession de scènes qui se découvrent progressivement, ou un premier plan qui capte le regard et bloque les vues vers le projet éolien.



Photo 36 : Le bois depuis la Brousse
Source : BORALEX

La forêt : le site éolien possède un couvert boisé constitué de petits bosquets intercalés au sein du bocage (Photo 36).

Les forêts conditionnent localement les perceptions. Elles constituent soit une toile de fond au projet éolien, soit un mode de découverte progressive du projet depuis les lisières du site, soit un obstacle visuel empêchant toute échappée visuelle vers le projet.



Photo 37 : Le bocage lâche vers Vecheres
Source : BORALEX

La pierre : le site d'étude est ponctué et entouré d'habitat diffus sous forme de hameaux appelés villages. Ces derniers sont généralement constitués de bâtiments typiquement creusois (Photo 39).

La pierre en tant que matériau de construction facilite l'intégration du bâti dans son écrin paysager.



Photo 38 : Le bocage resserré vers Mauques
Source : BORALEX

•••••
• **Diagnostic - éléments paysagers** •
• Le bocage, les boisements et la pierre sont les éléments identitaires du territoire. Ils pourront guider et/ou accompagner le projet. •
•••••



Photo 39 : Le bâti en pierres (exemple de Mauques)
Source : BORALEX

